



Réseau québécois des groupes écologistes



FORMULAIRE D'ADHÉSION DES MEMBRES

Pour adhérer au RQGE, merci de retourner ce coupon par courriel ou bien par voie postale, ainsi que les documents suivants, accompagnés d'un chèque ou mandat poste à l'ordre du Réseau québécois des groupes écologistes, au montant correspondant au statut de votre organisme. Par courriel : communication@rqge.qc.ca ou par voie postale.

- Copie de la charte ou autres documents officiels de l'organisme- approuvés par ses membres
- Le texte de sa mission
- Une copie du plus récent rapport d'activités
- La liste des membres de votre conseil d'administration

Montant du renouvellement d'adhésion annuel

0 - 10 000\$	Contribution volontaire suggérée de 35\$
10 000 - 50 000\$	50\$
50 000 - 100 000\$	75\$
100 000 \$ et +	100\$

Spécial ! Adhésion pour 3 ans (Rabais de 25 %)

Pour sauver temps et argent!

80\$
115\$
170\$
225\$

Statut de votre groupe *voir description page suivante

Membre collectif

Membre affinitaire

Membre allié

Échelle de votre champ d'action

Régional

Provincial

Nom de l'organisme : _____

Site Internet : _____

Personne contact : _____

Adresse médias sociaux

Courriel : _____

Facebook : _____

Adresse : _____

Twitter : _____

Code postal : _____

Autres : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Nombre de membres affiliés à l'organisme : _____

Publications ou bulletins (titre, fréquence et adresse web) :

Autre-s affiliation-s, s'il y a lieu (ex. coalitions desquelles votre organisme est membre) : _____

Signature

Date



Le RQGE, parce qu'ensemble on va plus loin...

Réseau québécois des groupes écologistes

454 avenue Laurier Est, Montréal (Québec) H2J 1E7.

Pour plus d'informations : www.rqge.qc.ca Tél. 514-587-8194 Courriel : info@rqge.qc.ca



Réseau québécois des groupes écologistes



FORMULAIRE D'ADHÉSION DES MEMBRES

Actif depuis 1982, le RQGE est un lieu de réseautage pour les organismes voués à la protection de l'environnement et à l'émergence d'une société écologique. Il favorise la mise en commun des connaissances et des actions des membres. Il représente les groupes dans leurs revendications communes auprès du gouvernement, notamment concernant une reconnaissance concrète et un financement adéquat du mouvement environnemental pour ses apports à la protection du patrimoine naturel, à la santé publique et au mieux-être de la société québécoise.

Le RQGE c'est

- Un **ESPACE** de **RÉSEAUTAGE** stratégique
- Un partage de **SOLIDARITÉ** et de **VALEURS** communes
- Un **ALLIÉ** politique
- Un **POIDS** politique et une **VISIBILITÉ** collective
- Une instance de **REPRÉSENTATION** auprès du gouvernement et des autres secteurs de la société
- Un **RÉPERTOIRE** en ligne gratuit des groupes environnementaux du Québec

Être membres du RQGE permet de bénéficier de :

- Un réseau combatif de **SOUTIEN** et de **COMMUNICATION**
- Un **APPUI** politique
- Un **RELAI** pour les médias et le grand public vers les groupes concernés
- Une **DIFFUSION** avantageuse via le site web et les médias sociaux
- Une importante **LISTE MÉDIAS**
- Des **OUTILS** pédagogiques pour renforcer le mouvement écologiste
- Un répertoire de **SUBVENTIONS**
- Un **AGENDA** en ligne des événements des membres et partenaires
- **FORMATIONS, ATELIERS, CONFÉRENCES** sur les sujets brûlants du mouvement environnemental... **ET PLUS ENCORE...**



Critères d'adhésion

Peuvent être reconnus comme membre, en fonction des différentes catégories, tout organisme visant la protection, la conservation ainsi que l'éducation à la préservation de l'environnement. Les membres doivent : avoir des valeurs rejoignant la mission du Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), acquitter la cotisation exigée et ne pas faire partie des exclusions. Les groupes membres doivent oeuvrer dans la province de Québec et y détenir leur centre d'activité principal.

Catégories de membres :

Membres collectifs

Organismes à but non-lucratif dont la question environnementale constitue la mission première. Les *membres collectifs* doivent être en mesure de fournir des documents légaux et de démontrer un fonctionnement basé sur une vie associative et démocratique. Ils doivent de plus respecter les critères relatifs à la définition d'organismes d'action communautaire autonome. Ils bénéficient d'un droit de vote et d'un nombre majoritaire de sièges au CA.

Membres affinitaires

Organismes oeuvrant en environnement, les *membres affinitaires* doivent être en mesure de fournir des documents officiels (adoptés par les membres) précisant leur mission ainsi que l'existence d'une vie démocratique. Ils bénéficient d'un droit de vote et jusqu'à deux (2) sièges au CA.

Membres alliés

Organismes actifs dans d'autres sphères de la société qui démontrent un intérêt marqué pour l'environnement. Les *membres alliés* doivent être en mesure de fournir des documents officiels (adoptés par les membres) précisant leur mission ainsi que l'existence d'une vie démocratique. Ils bénéficient d'un droit de vote et jusqu'à un (1) siège au CA.